



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FREELANCE

*Copenhague, 27-28 mai 2019*

### Déclaration finale

---

Plus de cent musiciens et représentants de syndicats de musiciens issus de trente pays sur tous les continents étaient rassemblés à Copenhague les 27 et 28 mai 2019, pour aborder les principaux défis auxquels sont confrontés les artistes interprètes de la musique freelance, à l'occasion de la première conférence internationale des freelance de la FIM.

Les délégués et leurs syndicats ont échangé sur les meilleures façons de syndiquer et représenter efficacement les artistes interprètes de la musique freelance et de fournir des services adéquats à cette catégorie de professionnels, à laquelle appartiennent la grande majorité des musiciens au niveau mondial.

Ils ont insisté sur l'importance primordiale des conventions de l'OIT et rappelé que tous les travailleurs, quelle que soit leur relation de travail, devraient bénéficier de la protection de ces conventions dans tous les pays où elles ont été ratifiées. Cela concerne en particulier les conventions 87 (sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) et 98 (sur le droit d'organisation et de négociation collective).

Avec des revenus annuels de 2 250 milliards de dollars, les industries culturelles et créatives représentent 3 % du PIB mondial et emploient 30 millions de personnes (soit 1 % de la population active mondiale). Leurs revenus dépassent ceux des services de télécommunication et elles emploient davantage de travailleurs que l'industrie automobile de l'Europe, du Japon et des États-Unis pris ensemble.

L'industrie musicale fut parmi les premières à subir l'impact du numérique et, par suite, l'une des premières également à répondre aux attentes nouvelles des consommateurs lors de l'émergence du marché en ligne. Elle constitue une part irremplaçable de la vie quotidienne des citoyens et représente un potentiel significatif en termes de croissance et d'emploi.

Toutefois, en dépit de ce contexte favorable, les artistes interprètes de la musique font bien souvent face à une réalité plus sombre. La plupart d'entre eux sont faiblement rétribués, ont un accès limité ou inexistant à des emplois décentes, à la sécurité sociale et autres avantages sociaux et n'ont souvent même pas le droit d'être représentés par un syndicat.

Les gouvernements et les employeurs d'artistes musiciens devraient reconnaître la contribution de ces travailleurs à l'économie et à la société dans son ensemble, y compris en termes de diversité culturelle. Ils devraient s'assurer que la législation en matière de concurrence ne s'applique pas aux artistes interprètes de la musique freelance, qu'ils ne soient jamais forcés de se déclarer en tant qu'entreprise ou entrepreneur et soient libres de former des syndicats et de négocier collectivement.